ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

caisses

Question écrite n° 13312

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées la nature, les perspectives et les échéances de son action ministérielle s'inspirant du rapport Ruellan sur la santé et notamment sur les relations entre l'Etat et l'assurance maladie. Ce rapport, dont le gouvernement avait passé commande en septembre 2001, vient d'être rendu public. Il est noté que, selon les déclarations de Rolande Ruellan, « les partenaires sociaux s'entendent pour considérer que l'Etat doit être stratège, régulateur, arbitre, garant, mais pas gestionnaire ». Une clarification s'impose.

Données clés

Auteur : M. Bruno Bourg-Broc
Circonscription : Marne (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 13312
Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités
Ministère interrogé : santé
Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 3 mars 2003, page 1572